



# DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES DE MARCHÉS PUBLICS

## Organiser les procédures et sécuriser les réponses électroniques

FORMATIONS COURTES

PERFECTIONNEMENT

Ref. : 8971135

Durée :  
1 jour - 7 heures

Tarif :  
Salarié - Entreprise : 910 €  
HT  
Collectivité : 780 € HT

### OBJECTIFS

La réforme de la commande publique et la loi pour une République numérique prévoient une généralisation de la dématérialisation des procédures de marchés publics au plus tard le 1er octobre 2018. Cette nouvelle échéance implique une connaissance parfaite de la réglementation en vigueur et des risques susceptibles de survenir lors de la dématérialisation d'une procédure, notamment suite à l'adoption des arrêtés du 14 avril 2017.

Identifier la réglementation spécifique de la dématérialisation des marchés publics  
Appliquer les obligations découlant de la dématérialisation et les responsabilités des opérateurs  
Préparer la rédaction des documents de la consultation au regard des exigences de la dématérialisation des marchés publics

### EVALUATION

Les compétences visées par cette formation font l'objet d'une évaluation.

### POUR QUI ?

Acheteurs publics et responsables des services marchés  
Responsables des services informatiques  
Toute personne devant organiser ou participer à des procédures dématérialisées de passation des marchés publics

### PRÉREQUIS

Connaître la réglementation en matière de marchés publics ou avoir suivi "Réglementation et pratique des marchés publics - Niveau 1" (code 71090)

### COMPÉTENCES ACQUISES

Connaître toutes les techniques pour dématérialiser une procédure de marché dans les meilleures conditions

### PARCOURS PÉDAGOGIQUE

E-quiz amont  
Présentiel  
E-quiz aval

### PROGRAMME

Dématérialisation des procédures de marchés publics

**Maîtriser le cadre juridique de la dématérialisation des marchés**  
**Intégrer les objectifs et les enjeux de la dématérialisation des marchés**  
**Les textes relatifs à la commande publique**



- Les directives européennes 2014/24/UE et 2014/25/UE du 26 février 2014 et ses textes de transposition
- La directive 2014/55/UE du 16 avril 2014 sur la facturation électronique dans le cadre des marchés publics
- L'ordonnance du 23 juillet 2015 et son décret d'application du 25 mars 2016
- La loi pour une République numérique du 7 octobre 2016
- Les arrêtés relatifs aux profils d'acheteurs et données essentielles

#### **Les guides pratiques et la doctrine**

#### **Les textes relatifs au droit du numérique**

#### **Identifier les obligations induites par la dématérialisation des procédures des marchés**

##### **Les obligations de l'acheteur public**

- Les avis de publicité
- Les dossiers de consultation
- Les données essentielles relatives aux marchés publics et à leurs modifications

##### **Les obligations de l'opérateur économique**

- La remise de l'offre par voie électronique
- La signature électronique de l'offre si elle est imposée
- L'utilisation des moyens électroniques pour les autres échanges avec l'acheteur public

##### **Les services de simplification au bénéfice de l'opérateur économique**

- MPS
- Service Dume, eDume
- Base de données e-Certis

#### **Savoir concilier les exigences techniques et juridiques**

##### **Les risques techniques inhérents aux échanges électroniques**

##### **Les principales garanties techniques de la sécurité de la dématérialisation des procédures**

- La signature électronique
- Le certificat électronique
- Le chiffrement
- L'accusé de réception électronique
- L'horodatage
- L'archivage électronique, le coffre-fort électronique

Test de connaissances : QCM relatif aux moyens techniques de sécurisation d'un échange électronique

##### **Identifier les risques encourus en termes de responsabilité**

- Les jurisprudences récentes relatives à la dématérialisation des marchés publics
- La position générale du juge

##### **La fin du marché public électronique**

- La signature et la notification électronique du marché
- Le contrôle de légalité
- La publication des données essentielles
- Les flux comptables
- La facturation électronique

## **INTERVENANTS**

Dominique DAMO

Avocat en Droit Public expert des NTIC

CABINET JURISDEMAT AVOCAT

## **MOYENS HUMAINS, TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES**

Équipe pédagogique :

Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :

Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.



Ressources pédagogiques :  
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme.

## LIEUX ET DATES

À distance

25 nov. 2021  
17 mars 2022

Paris

30 sept. 2022

